

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 038-213801004-20260428-DEL_20260428_18-DE

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt six et le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Baruzzi, Maire.

Présents : Mmes et MM Pierre BARUZZI, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Gérard MARTINEZ, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Sébastien PLISSON, Eric JUAN, Amina GHAFIR, Pierre COMBAZ, Virginie MORATO, Denis PETRIER, Isabelle CLOAREC, Alexandre BADETTI, Maeva CABARROQUE, Patrice ROI

Ont donné Mme Audrey BUISSON à Christel METAY
procuration :

Secrétaire de séance : M. Denis PETRIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
19	Vendredi 24 avril 2026	Vendredi 24 avril 2026	Lundi 4 mai 2026

18- Approbation et signature d'une convention de conseils et d'assistance juridique

Il est rappelé au conseil municipal que la commune s'adjoit les conseils du cabinet d'avocats Fessler Jorquera & Associés spécialisé en droit public.

Le cabinet d'avocats dispose également de compétences en matière de droit social, droit de la construction, droit de la copropriété et droit de la famille.

Afin de définir les modalités et limites d'intervention du cabinet d'avocats, il convient d'établir une convention de prestations juridiques pour l'année 2026/2027.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention annexée à la présente délibération et d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la convention annexée à la présente,
- **Autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Décision : Adoptée à l'unanimité

